



Anse informations

Lettre d'information municipale

numéro 356 – Février 2026

Fête des conscrits 2026



Jeudi 19 février

Cérémonie de la remise du drapeau

 **19 h 00 :** à Ansolia



Dimanche 22 février

11 h 00 : Départ de la **Vague des Conscrits**

 • Départ Avenue Jean Laval - Avenue de la 1^{ère} Armée - Rue du 3 septembre - Route de Lyon - Rue du Four Banal - Rue du Château - Rue du 3 Septembre - Route de Lyon - Rue du Four Banal - Rue du Château - Rue du 3 septembre - Haie d'honneur Avenue de Brianne
Arrivée Place du Général de Gaulle

Les Conscrits informent les Ansois que le parcours du défilé passe deux fois devant l'église et route de Lyon

 **12 h 30 :** **Vin d'Honneur** Place du Général de Gaulle

 **20 h 30 :** Ouverture du **Bal des Conscrits** - Chanson des Conscrits, à Ansolia

Nous vous rappelons que par arrêté du Maire FF n°116 de juin 2015 les pétards sont strictement interdits sur la voie publique.



Vendredi 20 février
Défilé humoristique

20 h 00 : départ du défilé

 Départ Place Général de Gaulle – Avenue de Brianne – Avenue Jean Laval – Avenue de la 1^{ère} armée – Rue du 3 septembre – Route de Lyon – Rue Saint-Jean – Rue du Château – Rue du 3 Septembre 1944 – Avenue de Brianne
Arrivée Place Général de Gaulle

 **Le parking d'Ansolia est ouvert pour permettre aux plus grands nombres de stationner leur véhicule.**

 **22 h 30 :** **Bal** organisé par l'**Interclasse des Jeunes** au Foyer Rural



Samedi 21 février

 **14 h 30 :** **Bal des 10 ans** au Foyer Rural

 **16 h 00 :** **Réception** en Mairie de Anse.

 Le programme de la journée est composé par des temps officiels : messe des Conscrits en l'église de Anse, dépôt de gerbes aux différents monuments et cimetières des 3 communes, visites aux maisons de retraite Michel-Lamy, réceptions par les mairies de Ambérieux et Lachassagne. Autres temps forts de la semaine des Conscrits : visite aux clubs de l'Amitié de Anse et Lachassagne, ainsi qu'aux Conscrits du foyer de Brianne.



Pour tout renseignement
Sébastien THILLET, président de
L'Interclasse en 6 Anse Ambérieux Lachassagne
 interclasseen6anse@gmail.com

Inscriptions des enfants né(e)s en 2023 et des nouveaux arrivants dans les écoles maternelles Paul-Cézanne et Ninon-Vallin pour la rentrée 2026 / 2027

Votre enfant aura 3 ans avant le 31 décembre 2026 : il peut être inscrit à l'école maternelle dès la rentrée de septembre 2026.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations pour inscrire pour la première fois votre(vos) enfant(s) dans une école maternelle publique de la commune.

Pièces à fournir pour l'inscription

📄 **Fiche d'inscription scolaire**, remplie : à télécharger sur le site de la Mairie.

📄 **Un justificatif de l'autorité parentale** : copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné).

📄 **Un justificatif de domicile** : copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, bail, facture EDF ou GDF, facture de téléphone fixe, compromis de vente après le délai de rétractation de 10 jours).

📄 **Si vous êtes hébergé(e) chez un tiers** : l'hébergeant doit fournir la copie d'un justificatif

de domicile de moins de 3 mois et la copie de sa carte d'identité et une attestation sur l'honneur (préciser qu'il vous héberge).

📄 **Un justificatif de vaccination** : copie de la page de vaccination obligatoire du carnet de santé.

📄 **Pièce facultative :**

Demande de dérogation pour que l'enfant ne fréquente pas l'école l'après-midi : faire un courrier, et à fournir avant la rentrée à la direction de l'école d'affectation.

Le dossier complet doit être retourné en Mairie avant le **30 avril 2026**. Votre établissement d'affectation vous sera communiqué mi-mai 2026, et le certificat de pré-inscription sera disponible en Mairie à partir de cette même date.

Il sera de votre responsabilité de prendre rendez-vous avec la direction de l'école d'affectation pour finaliser l'inscription de votre(vos) enfant(s).

Renseignements et fiches d'inscription sur le site www.mairie-anse.fr

Elections municipales les 15 et 22 mars 2026

📅 Les prochaines **élections municipales** auront lieu les **dimanches 15 et 22 mars 2026**.

L'ensemble des citoyens français âgés d'au moins 18 ans et européens inscrits sur la liste européenne des municipales peut voter.

📅 Vous pouvez procéder à **votre inscription sur les listes électorales**, muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, ainsi que d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) :

✓ **Jusqu'au mercredi 4 février inclus en ligne**
ce lien : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

✓ **Jusqu'au vendredi 6 février inclus consulat ou en mairie**, aux horaires d'ouverture.

📅 Les bureaux de vote à Anse seront ouverts de 8h à 18h, salle Marie Marvingt, 867 avenue de l'Europe.

📅 Permanences bureaux de vote à Anse

Les prochaines élections municipales ayant lieu le dimanche 15 mars pour le 1^{er} tour, et le dimanche 22 mars pour le 2^e tour, il convient d'assurer des permanences de 4 créneaux dans les 5 bureaux de vote : 8h00-10h30 / 10h30 - 13h00 / 13h00-15h30 / 15h30-18h00.

Tout électeur majeur peut participer. La municipalité fait appel à des volontaires intéressés par cette expérience citoyenne.

Merci de contacter la mairie par mail à

✉ contact@mairieanse.fr en précisant vos créneaux disponibles et votre numéro de téléphone.

Abattage et élagage raisonné et responsable

La commune mène chaque année une politique raisonnée et responsable de gestion de son patrimoine arboré, dans **un objectif de sécurité, de préservation de l'environnement et de renouvellement des arbres**.

Un expert en diagnostic arboricole est mandaté chaque année afin d'évaluer l'état sanitaire, la stabilité et les risques éventuels liés aux arbres présents sur l'espace public.

Les opérations d'élagage et d'abattage réalisées par la commune sont strictement effectuées **conformément aux préconisations de cet expert**, lorsque la sécurité des personnes, des biens ou la santé de l'arbre le justifient. L'expert arboricole accompagne également notre collectivité dans le choix des essences, afin de **privilégier des arbres adaptés à la géographie locale, aux sols, au climat et aux contraintes des différents sites** (parcs, voirie, espaces publics).

La commune s'inscrit dans une démarche active de **renouvellement du patrimoine végétal**.

Ainsi, **une campagne de plantation** est prévue en ce début d'année.

Une trentaine d'arbres seront plantés sur différents sites cette année ainsi qu'en 2027.

L'objectif est clair : **pour chaque arbre abattu, au moins un arbre est replanté**.

C'est pourquoi, un élagage a eu lieu du 26 au 30 janvier au parc de Messimieux. Un autre aura lieu Avenue de l'Europe/route de Lucenay du 9 au 11 février inclus.

Les plantations ont commencé en janvier et se poursuivront en février : parc de Messimieux, Avenue de l'Europe et parking de la Poste.

Droits et devoirs des propriétaires de chiens

Droits : La possession d'un animal domestique(chien) est un droit contraint à un certains nombres d'obligations. Chacun est libre d'acquérir un chien, à l'exception des mineurs de moins de 16 ans sans le consentement des parents, les majeurs protégés sauf accord du juge référent et les personnes interdites de posséder un animal.

Devoirs : Le maitre doit fournir à son chien un cadre de vie confortable, à l'abri du froid de la chaleur et de l'humidité. L'animal doit bénéficier d'une alimentation équilibrée pour son maintien en bonne santé.

La détention d'un chien est soumise au fait qu'il ne doit causer aucun dégât au bien ou au voisinage qu'il soit matériel ou **sonore**. L'aboiement **intensif** d'un chien, répétitif ou durable sera constitutif d'un bruit nuisible (article R1336-5 code de la santé publique). Si un chien a le droit d'aboyer, cela ne doit pas dépasser un certain seuil, **pouvant être** passible si rien n'est fait, d'une amende pour tapage pouvant atteindre 450€.

Les déjections canines non ramassées par le propriétaire d'un chien sur l'espace public est passible d'une amende de 183€.

Les chiens de première et deuxième catégorie doivent être déclarés en mairie.

Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 16 février 2026 à 19 h, salle du Conseil Municipal (impasse de Verdun).

Etat Civil : les chiffres 2025

Pour l'année 2025, la commune a compté
72 naissances
32 mariages et 32 PACS
68 décès dont 33 dans les 2 résidences de l'EHPAD Michel Lamy

Mise à disposition de copeaux

Suite à la collecte et l'élagage, les Services Techniques de la commune de Anse auront broyé les bois collectés pour les transformer en copeaux de bois, à utiliser pour le paillage. La commune propose une matinée de **mise à disposition des copeaux** pour les jardins !
Samedi 7 février 2026 de 9 h à 12 h au local des Services Techniques (chemin de la Bordière).

Repas des Aînés

Il se déroulera le **samedi 11 avril à midi à Ansolia**. Les Ansoises et Ansois de plus de 70 ans sont invités par la Municipalité à partager un moment de convivialité. Inscriptions à l'Infothèque **avant le 30 mars** ou au ☎ 04.74.67.13.94 ou ✉ infotheque@mairie-anse.fr

La Médiathèque Albert-Gardoni en février

 **Jusqu'au 11 février : Insupportable Portable**
Une expo interactive pour réconcilier parents et ados face aux tensions liées au smartphone
En partenariat avec la Médiathèque du Rhône.
Entrée libre.

Samedi 7 février à 10h30 : Club BD MAG

Ouvert à tous ! (ado/adulte)
Venez participer aux échanges, ou tout simplement écouter pour repartir avec plein d'idées de lectures BD !

Vendredi 27 février à 17h00 : Les Histoires du tipi

Installons-nous près du tipi de la MAG pour un voyage à travers de fabuleuses histoires !
Pour les enfants entre 3 et 10 ans, sur inscription.

Samedi 21 février de 10h à 12h00 : Jeux vidéo et Retrogaming avec Loïs

Matinée jeux vidéo en accès libre pour les petits et les grands ! RDV sur le gradin de la MAG !

Samedi 28 février à 10h00 : La Troupe des lecteurs

Le rendez-vous convivial pour discuter de vos dernières lectures ! Ouvert à tous

 La MAG c'est aussi des **nouveautés** tous les mois, des **ressources numériques**, des abonnements **presse** et plein de choses à découvrir !
Retrouvez toutes les informations et le catalogue sur le site Internet  mediatheque.mairie-anse.fr au ☎ 04.74.67.15.65 ou directement à la médiathèque.

La Moitié de l'Humanité vous interpelle ! **Journée Internationale des Droits des Femmes.**

Comme chaque année, la commune de Anse propose en lien avec les associations culturelles, sociales et sportives ansoises tout un programme d'animations :
Cette année, découvrez **en mars** dans divers lieux de la commune une exposition, une conférence, des initiations sportives, des animations à la librairie Motamo, une sélection d'ouvrages à la MAG sans oublier le spectacle « **Taxe Rose** » de la Cie Serres Chaudes, **adapté de l'essai de Titou Lecoq Le couple et l'argent** sous la forme d'une conférence ludique, programmé par la commune au Castelcom le **samedi 7 mars à 20h**. Le sport féminin sera également mis à l'honneur. Programme complet disponible sur www.mairie-anse.fr

Travail plage du Colombier

La municipalité ouvrira pour la saison estivale son site de la plage du Colombier tous les samedis et dimanches du samedi 30 mai au dimanche 28 juin 2026 puis tous les jours du lundi 29 juin jusqu'au dimanche 30 août 2026. Comme chaque année **des postes de saisonniers** sont proposés aux jeunes Ansois(es) d'au moins 17 ans pour un 1^{er} emploi. Si vous êtes intéressé(e) vous trouverez sur le site de la Mairie de Anse toutes les informations nécessaires. Par le biais du lien  www.mairie-anse.fr. Les dossiers complets pourront être envoyés par courriel à l'adresse suivante ✉ jobete@mairie-anse.fr ou déposés en mairie **jusqu'au 31 mars 2026**.

Le **samedi 31 janvier lors du Forum 1^{er} emploi** à la salle des Colonnes, vous pourrez rencontrer les élus en charge de la plage et déposer votre candidature.

5^e édition des Rencontres entreprises Jeunes

Découvrez les métiers qui recrutent ! Organisé par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées le **jeudi 5 Mars de 10 h à 18 h à Ansolia**.

2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) expositions

Nos expositions reprendront dès le mois de mars.

Avis aux amateurs de Modelage : Il reste quelques places à pourvoir dans notre 2e stage de modelage pour adultes, un mercredi par mois (10 h – 16h).

Renseignements et inscriptions : ☎ 06 64 19 72 01 – ✉ Par mail : 2cea.anse.chateau@gmail.com

Site internet : 2cea.anse.chateau.wixsite.com/2CEA

Adresse postale : 2CEA - 16 rue des 3 Châtelés à Anse

CANICROSS le 8 février

L'association sportive des sapeurs-pompiers du Rhône organise un CANICROSS au profit de l'association "Nouvelle vie pour Maël". Nombreux lots à gagner et tour solidaire à 15h pour l'AVC pédiatrique, animations et buvette. Que vous soyez concernés, ayez envie de vous divertir, ou pour faire un geste caritatif ?

Vous êtes tous les bienvenus.

Au Plan d'eau du Colombier à Anse, le dimanche 8 février 2026 dès 8h

Salon des Gourmets les 7 et 8 mars

L'édition 2026 du salon des gourmets aura lieu le week-end du **7 et 8 mars à partir de 10h à ANSOLIA**. Venez découvrir nos exposants. Vous pourrez vous approvisionner et déguster sur place.

Une animation est aussi prévue à 15h30 le samedi et le dimanche en présence de notre pâtissier de Anse : Alexis Deschamps qui fera une démonstration et dégustation de trompe l'œil »

Entrée gratuite

Collecte des ordures ménagères

■ **Collecte des ordures ménagères** : les mardis 3, 10, 17 et 24 février

■ **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) : les jeudis 5 et 19 février

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

■ du lundi au vendredi de 20 h à minuit

■ le samedi de 12 h à minuit

■ le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.

Pharmaciens de garde

Contacter le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

■ **Centre Départemental de Santé et d'Éducation Sexuelle** : au sein de la Maison du Rhône 160 rue Monplaisir à Villefranche-sur-Saône. Rendez-vous au ☎ 09 69 369 369 (appel non surtaxé)

■ **La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 ✉ contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

■ **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

■ **Parent 'Aïse / CAP Générations** : lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Animée par une équipe

pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance. Entrée est libre et gratuite. Ouvert les samedis matin de 9 h 30 à 12 h (même pendant vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Renseignements ☎ 04.72.54.48.76

■ **Informations Jeunesse CCBPD** : accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale). Permanence à l'Infothèque le 2^e mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

■ **Accueil psychologique pour adolescents et toutes personnes concernées par les adolescents (CH Saint Cyr-au-Mont-d'Or) suspendues pour l'instant** faute de personnel. Pour toute information complémentaire et prise de rdv : ☎ 04.74.02.69.53

Permanence en Mairie ou sur Anse

■ **Conciliateur de justice** : le 1er mardi et le dernier jeudi du mois de 14h à 17h à l'infothèque sur rendez-vous uniquement au ☎ 04.74.67.03.84

■ **Permanence Info-Energie**, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Une fois par mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous ☎ 04.37.28.70.20

■ **TANDEM accueillante juriste**, pour toute personne se considérant victime d'infraction ou de catastrophe (accueil, évaluation de vos besoins, conseil et information sur vos droits, accompagnement vers les procédures judiciaires). Tous les lundis matins (sauf 2^e lundi du mois) salle PAPOT (au-dessus de la mairie) – sur rdv au ☎ 04.81.04.11.90

Horaire marché

Les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30, place du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique et première rangée de la place du Général de Gaulle (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

Mahé PERRAT né le 23 août 2025 à Gleizé

Ambre ZELUS née le 8 décembre 2025 à Gleizé

Décès

André MALFONDET décédé le 11 décembre 2025 à Trévoux (74 ans)

Colette MABILLON née ROBERT décédée le 12 décembre 2025 à Anse (95 ans)

Aïcha AHMED-BERKACEM née BOUHASSOUN décédée le 15 décembre 2025 à Anse (73 ans)

Claude Vitry née COQUARD décédée le 20 décembre 2025 à Gleizé (99 ans)

René MONTEIL décédé le 29 décembre à Gleizé (92 ans)

Colette MARCHAND décédée le 1^{er} janvier 2026 à Gleizé 93 ans)

Gino FERRI décédé le 4 janvier 2026 à Anse (93 ans)

Nicole PERROTTO née FORÊT décédée le 7 janvier 2026 à Anse (88 ans)

Christiane STURNY née PERREUR décédée le 10 janvier 2026 à Anse (96 ans)

Jocelyne LAROZE décédée le 10 janvier 2026 à Trévoux (73 ans)

Dominique DUTREIVE décédée le 12 janvier 2026 à Gleizé (70 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Claire Poulin

Tirage à 3700 exemplaires

Impression : Imprimerie Augagneur

Mairie d'Anse : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, jeudi de 9h à 12h30 et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : infotheque@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite